

Dossier de presse

FLAMME
verte



CHAUFFAGE BOIS

*Lancement
du label
Flamme
verte*

Les fabricants français
d'appareils de chauffage
au bois
En collaboration avec le

GIFAM

ADEME



1 Le bois énergie en chiffres

Le bois énergie est une énergie renouvelable répondant en partie aux défis énergétiques et environnementaux du 21^{ème} siècle. La filière bois énergie contribue fortement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, elle représente en effet aujourd'hui en France plus de 8 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) économisées chaque année, soit plus de 4 % de la consommation française d'énergie.

Ces dernières années, la consommation nationale de bois comme source d'énergie dans l'habitat individuel s'est révélée pratiquement constante et toujours aussi élevée, à hauteur de 55 millions de stères par an avec une consommation moyenne par maison de 8 à 9 stères par an. Cette consommation équivaut à la moitié de la production totale de bois en France.

Environ un ménage sur deux en résidence individuelle principale (soit presque 6 millions de logements) est équipé d'un chauffage au bois, en général associé à une autre énergie.

La stabilité de la consommation de bois de chauffage résulte de la conjonction de deux tendances opposées :

- une croissance du parc des appareils à bois, surtout au cours des années 80 ;
- une réduction des consommations unitaires due à une modification de la structure du parc, mais également à une amélioration des performances des appareils.

Le rendement énergétique moyen de ce type d'utilisation est en amélioration constante. 60% du bois de chauffage est auto-consommé ou approvisionné en dehors des circuits commerciaux. Le caractère traditionnel du feu de bois est peu à peu remplacé par une image plus moderne d'énergie alternative économique et conviviale, particulièrement grâce à sa progression dans l'habitat individuel périurbain.

Consommation annuelle de bois de chauffage	Biomasse supplémentaire mobilisable par an	Ménages équipés d'un chauffage au bois (% des ménages français en maison individuelle)
> 8 millions de tep > 55 millions de stères, équivalents à une consommation moyenne de 8 à 9 stères par maison	3 millions de tep 12 millions de m ³	5,9 millions (45%)

Les fabricants français
d'appareils de chauffage
au bois
En collaboration avec le

GIFAM



2

Pourquoi une Charte Flamme verte

Couper du bois est nécessaire !

Une exploitation périodique de la forêt est même indispensable, afin d'assurer un entretien régulier et régénérer les peuplements âgés. La forêt française, qui couvre 15 millions d'hectares, est en constant développement et encore sous-exploitée. La production qui en résulte alimente les industries de la filière bois (sciage, construction, ameublement, panneaux, pâte à papier) et la filière bois-énergie (collectivités, industrie, chauffage domestique). Cette ressource forestière constitue l'essentiel de la ressource de biomasse supplémentaire mobilisable et utilisable pour l'énergie, évaluée à environ 12 millions de m³ par an (3 millions de tep/an) de potentiel supplémentaire.

A la suite de la Conférence de Kyoto de 1997, la France a décidé de maîtriser ses émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le réchauffement climatique, en favorisant le développement des bioénergies renouvelables, qui se substituent aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Le programme national bois énergie 2000-2006 engagé par l'ADEME avec l'Etat, les professionnels et les collectivités, vise ainsi à accroître encore de 10 % la contribution des bioénergies au bilan énergétique de la France. Ce programme s'est fixé, parmi d'autres objectifs, 2 priorités majeures concernant l'usage domestique du bois énergie :

- améliorer les performances énergétiques et environnementales du chauffage domestique au bois et maintenir, au minimum, les consommations de bois de feu à leur niveau actuel ;
- structurer les réseaux de distribution de bois de chauffage qualifié vers les consommateurs urbains et périurbains notamment.

Une récente étude confirme l'attachement des français à ce mode de chauffage qui, tout en gardant une image traditionnelle, est désormais perçu par de nouveaux utilisateurs, toujours plus nombreux et principalement périurbains, comme une réponse conviviale, moderne, compétitive et écologique aux besoins de confort énergétique.

Les facteurs essentiels de décision d'achat des appareils de chauffage au bois sont ainsi :

- une compétitivité économique à l'installation et à l'usage,
- une chaleur assurant confort et bien-être,
- une contribution naturelle à la protection de l'environnement,
- une convivialité incontestable,
- la sympathique odeur du bois.

Le développement et la qualification de systèmes de chauffage domestique au bois modernes et performants s'inscrivent donc dans ce cadre. L'objectif de La Charte Flamme verte est de répondre à ces exigences.

Le saviez-vous ?

Qu'il pourrisse en fin de vie ou qu'il soit brûlé, le bois aura dégagé la même quantité de CO₂ dans l'atmosphère que celle qu'il aura absorbée durant sa vie d'arbre.

Rendements calorifiques

	Conception ancienne	Conception moderne
Cheminées à foyer ouvert	< 10 %	< 30 % avec des récupérateurs de chaleur
Poêles à bûches acier/fonte	40 à 50 %	60 à 70 %
Poêles à bûches fonte/réfractaire	40 à 50 %	60 à 80 %
Inserts/foyers fermés	30 à 50 %	60 à 85 %

Source : Guide pratique ADEME

Les fabricants français
d'appareils de chauffage
au bois
En collaboration avec le

GIFAM



3

Les atouts d'un produit Flamme verte

La Charte Flamme verte, initiée par les fabricants français d'appareils de chauffage au bois, le GIFAM (Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils Ménagers) et l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), concerne la commercialisation sur le marché français des inserts, foyers fermés et poêles fonctionnant au bois, mixtes ou transformables (types C continus et I intermittents), à l'exclusion des appareils d'agrèments (catégorie A et cheminées ouvertes ...). Elle impose aux fabricants signataires des conditions de sécurité et des performances minimales et propose un étiquetage clair, simple et reconnu par l'ensemble des signataires afin de permettre une information claire des consommateurs et un comparatif équitable des produits.

Le passage d'un rendement d'un appareil de 50 à 70 % permet d'économiser près de 30 % de bois. L'achat d'un appareil performant permet donc ensuite de faire de substantielles économies sur le coût du combustible. L'achat d'un modèle moderne est alors rapidement rentable. De plus, cet appareil permettra de mieux se chauffer, de recharger le foyer moins souvent et de moins polluer.

En outre, le bois énergie bénéficie du crédit d'impôt* pour les logements neufs et de la TVA à 5,5 %** pour la pose et la fourniture des appareils dans une habitation de plus de deux ans, et ne sera pas, en tant qu'énergie "propre", soumise à l'application des éco-taxes sur les énergies.

S'équiper avec un appareil de chauffage au bois Flamme verte, c'est également :

- respecter l'environnement (faible taux d'émissions de CO₂, limitation de la consommation des énergies non renouvelables...),
- se doter d'un équipement nécessitant peu de maintenance et d'une durée de vie longue,
- bénéficier d'une qualité de chaleur et de confort,
- avoir la garantie d'une conformité du produit aux réglementations en vigueur et aux futures normes européennes,
- réaliser des économies.



*Selon la Loi de Finances 2001 - **Selon la Loi de Finances 2000

Les fabricants français
d'appareils de chauffage
au bois
En collaboration avec le

GIFAM



4 Etiquette "Flamme verte"

L'application de la Charte se traduira par un logo générique ainsi que par un étiquetage clair, simple, normalisé afin de permettre au consommateur une comparaison équitable des produits.

Pour les appareils concernés, l'adhésion à la charte de qualité Flamme verte engage les constructeurs signataires au respect minimum de critères techniques (basé sur la norme française NFD 35-376 ou les normes européennes correspondantes).

Enfin, l'information fournie dans la documentation technique de l'appareil de chauffage par le signataire de la charte rappellera qu'en matière d'installation d'appareils de chauffage domestique au bois et de conduits de fumée, des documents techniques officiels récapitulent les règles de l'art (D.T.U. 24-2-1, D.T.U. 24-2-2) et que la pose par un installateur confirmé est fortement conseillée. Cette information comprendra également le rappel des règles essentielles à observer quant à la qualité du bois à utiliser et à l'entretien des appareils et conduits de fumée.



On pourra ainsi lire sur l'étiquette d'un appareil conforme à la Flamme verte les indications suivantes :

Les spécifications techniques

- **Les performances environnementales :**
Le seuil minimum de rendement énergétique à respecter (rapport entre l'énergie produite et la consommation de combustible) est de 60 %.
- **Protection de l'environnement :**
Les émissions de gaz polluants, et plus spécifiquement de monoxyde carbone CO (gaz particulièrement dangereux car inodore) devront être inférieures à 1% du volume des fumées.
Dans ce cas, la mention de conformité à la charte sera uniquement affichée.

Les informations complémentaires

- Le logo générique complété de son titre "Flamme verte"
- Un encart sur l'impact de l'usage de cet appareil sur l'environnement et l'économie d'énergie
- La participation de l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) sera mentionnée

Les fabricants français
d'appareils de chauffage
au bois
En collaboration avec le

GIFAM



5

Flamme verte, un label contrôlé

Contrôle

Les constructeurs signataires de la présente charte sont, en collaboration avec le Gifam et avec le concours de l'ADEME, les fondateurs de la Charte Flamme verte et constituent un comité de pilotage.

Ils s'adjoignent les compétences d'un laboratoire qui assurera le secrétariat technique du dispositif et contribuera au développement et à l'évolution du référentiel.

Nouvelle adhésion

Tout constructeur ou toute organisation représentant un ou plusieurs constructeurs souhaitant adhérer à la Charte Flamme verte doit en faire la demande auprès du comité de pilotage qui instruira et donnera suite à la demande d'adhésion. Seule l'adhésion définitive après signature de la charte autorise l'utilisation du logo et de l'étiquetage correspondant.

Les constructeurs signataires de la Charte Flamme Verte :

B.H. Industrie	Tél. 03 24 52 69 00 - accueil@bh-industrie.fr
la société FONDIS	Tél. 08 00 20 08 10 - www.fondis.com
Cheminées SEGUIN DUTERIEZ	Tél. 04 70 56 16 00 - www.cheminees-seguin.com
Chinvest-CHEMINEES DE CHAZELLES	Tél. 05 45 23 50 50 - www.cheminees-chazelles.com
RENE BRISACH (B.V. Industries)	Tél. 04 94 56 67 00 - info@renebrisach.com
la société SUPRA	Tél. 03 88 95 12 32 - www.supra.fr
Les Cheminées RICHARD LE DROFF	Tél. 03 88 95 12 38 - www.richardledroff.com
la société FRANCO-BELGE	Tél. 03 28 43 43 02 - www.francobelge.com
la société Cheminées TURBO FONTE	Tél. 05 57 26 39 60 - www.turbofonte.com
la société INVICTA	Tél. 03 24 27 71 71 - www.invicta.fr
CHEMINEES PHILIPPE S.A.	Tél. 03 21 61 70 70 - www.cheminees-philippe.com
la société DEVILLE	Tél. 03 24 56 83 83 - www.deville.fr - contact@deville.fr
GODIN S.A.	Tél. 03 23 05 70 00 - www.godin.fr

Comité de pilotage
ADEME, Pôle Bois Énergie
2, Square Lafayette
BP 406
49004 Angers Cedex 1

Les fabricants français
d'appareils de chauffage
au bois
En collaboration avec le

GIFAM



6 Les outils de communication

Les outils de communication au service de la Charte Flamme verte

Affichette points de vente

FLAMME verte

Pourquoi la charte Flamme verte?

Les fabricants français d'appareils de chauffage au bois signataires de la Charte Flamme verte garantissent la mise sur le marché d'équipements (inserts, foyers fermés et poêles) modernes et économiques, apportant :

- sécurité,
- performances énergétiques,
- performances environnementales.

Quels avantages économiques ?

- Un combustible peu coûteux, abondant et renouvelable.
- Une réduction durable des coûts de chauffage et des économies d'énergie, garanties par un rendement énergétique de 60 % minimum.
- Des avantages fiscaux : aides économiques à l'installation (crédit d'impôt en logement neuf, TVA à 5,5 % pour les logements de plus de 2 ans)*.

Quel bénéfice pour l'environnement ?

L'installation d'un appareil de chauffage au bois Flamme verte représente une contribution à la protection de l'environnement par :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et polluants,
- les économies d'énergie,
- le développement des énergies renouvelables.

Retrouvez les entreprises signataires de la charte sur le Web : www.flammeverte.com

Les fabricants français d'appareils de chauffage au bois. En collaboration avec le GIEAM. Avec la participation de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie ADEME.

Dépliant

FLAMME verte

CHAUFFAGE BOIS

Flamme verte le label qualité du chauffage au bois

POURQUOI LA CHARTE FLAMME VERTE ?

Les entreprises signataires de la Charte s'engagent à commercialiser des appareils modernes et économiques pour le marché français, apportant sécurité et performances énergétiques et environnementales.

Les inserts, foyers fermés et poêles mûres ou transformables bénéficient du label Flamme verte coordonné :

- économiser l'énergie, par un rendement énergétique minimum de 60% (rapport entre l'énergie produite et la consommation du combustible)
- réduire les émissions de gaz à effet de serre, et plus particulièrement de monoxyde de carbone (CO), gaz particulièrement dangereux car invisible
- protéger notre environnement naturel.

L'étiquette Flamme verte comporte les indications techniques :

- performances environnementales : le label minimum de 60%, à respecter sans afficher avec la mention de conformité à la charte
- protection de l'environnement : la mention de conformité à la charte signale le respect du seul maximum d'émissions de gaz autorisés à 1% de volume des fumées.

Et un rappel environnemental :

- informations sur l'impact de l'usage de l'appareil sur l'environnement et les économies d'énergie

LE BOIS ÉNERGIE

Le bois énergie, une énergie renouvelable importante répondant aux défis énergétiques, environnementaux et économiques du 21st siècle.

Environnement, énergies :

- une ressource renouvelable se substituant aux énergies fossiles non renouvelables (pétrole, gaz, charbon)
- une réponse aux objectifs de la conférence de Kyoto (1997) de réduire les émissions de gaz à effet de serre (effet contre le réchauffement de la planète) par le développement des bois-énergies
- l'utilisation de bois de haute énergie permet d'accumuler l'énergie de pointe pour et d'être en mesure d'assurer des pics de production
- une gestion rationnelle de la forêt française par une exploitation périodique assurant un croissant régulier et une régénérescence des peuplements sages.

Economies :

- un combustible compétitif, des équipements performants et rentables,
- un combustible "propre" qui ne sera pas concerné par les éco-taxes sur les énergies,
- une valorisation des sous-produits et déchets de la filière bois.

Des aides économiques à l'installation (crédit d'impôt pour les logements neufs, et TVA à 5,5% pour la fourniture et la pose des appareils dans les logements de plus de 2 ans)

*Selon les lois de Finances 2001 et 2002

Les entreprises signataires de la charte Flamme verte

SAI Industrie	Tel 02 34 12 46 00 - accueil@sai.com
la société FONDS	Tel 02 02 20 10 - accueil@fond.com
Chemises SOUS DISTANCE	Tel 02 50 54 14 00 - accueil@chemises.com
CHATEAUX-CHIMÈRES DE CHATELLES	Tel 02 42 21 20 00 - accueil@chateaux.com
RETEC SYSTEMS DE INZINGHEM	Tel 02 46 10 10 00 - accueil@retec.com
la société SUPRA	Tel 02 88 12 12 - accueil@supra.com
Les Chemises ROCHER LE ROUFF	Tel 02 85 12 12 - accueil@rocher.com
la société FRANCO-BELGES	Tel 02 28 12 12 - accueil@fb.com
la société Chemises HENRI-DREYER	Tel 02 12 28 12 - accueil@henri.com
la société BRACCA	Tel 02 47 71 71 - accueil@bracca.com
CHIMÈRES-PHILIPPE S.A.	Tel 02 41 12 12 - accueil@chimeres.com
la société BELLE	Tel 02 46 43 43 - accueil@belle.com
GOM S.A.	Tel 02 23 10 10 - accueil@gom.com

Les constructeurs Flamme verte sont sur le Web

www.flammeverte.com

Les fabricants français d'appareils de chauffage au bois. En collaboration avec le GIEAM. Avec la participation de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie ADEME.

Site internet www.flammeverte.com (septembre 2001)

Les fabricants français d'appareils de chauffage au bois. En collaboration avec **GIEAM**



7 La campagne nationale

La campagne nationale Flamme verte/bois énergie.

Dans le cadre du lancement du label Flamme verte, et en profitant de la synergie positive apportée par la campagne multimédias nationale de l'ADEME, une campagne nationale sera menée dans la presse.

Cette campagne sera constituée de publi-reportages d'une page conçus pour directement valoriser le chauffage au bois et ses qualités performancielles et environnementales au moyen des matériels performants qualifiés par le label Flamme verte.

Le publi-reportage permettra d'informer simultanément sur les avantages du chauffage au bois, de façon didactique et attrayante, et de promouvoir le nouveau label Flamme verte, gage de produits de haute qualité et performance, dans la mesure où l'installation est faite dans les règles de l'art.

Choix des supports et de la période de parution.

Le choix des supports est opéré selon des critères objectifs d'implication des acheteurs potentiels, l'achat d'une cheminée, d'un insert ou d'un poêle participant rarement d'une démarche impulsive et restant au contraire un achat raisonné, quoique fortement chargé de valeurs imaginaires puissantes.

Les périodes de parutions envisagées sont directement périphériques et/ou simultanées aux campagnes tant de L'ADEME que de chacun des signataires de la Charte, et seront dans la mesure du possible couplées avec les dossiers spéciaux des supports liés au sujet.

7

Les fabricants français
d'appareils de chauffage
au bois.
En collaboration avec

GIFAM



7